

■ **LYSIS INTERNATIONAL S.A.**, à Lausanne, acquisition et vente de participations (FOSC du 20.03.2002, p. 15). Selon contrat de fusion du 24 juin 2002 et bilan au 31 décembre 2001, la société reprend à titre universel et sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, l'actif (CHF 14'158'325) et le passif (CHF 3'483'088), soit un actif net de CHF 10'675'237, de la société LYSIS S.A., à Lausanne. La fusion a lieu sans augmentation du capital-actions dans la mesure où la société absorbante détient toutes les actions de la société absorbée. Selon décision de son assemblée générale du 27 juin 2002, contrat de fusion du 24 juin 2002 et bilan au 31 décembre 2001, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Navravisio n S.A., à Cheseaux-sur-Lausanne, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 8611 du 06.09.2002
(00638762 / CH-550.1.018.635-4)